

Questions orales

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en ce qui concerne Hibernia, l'accord de l'Ouest vise à créer des emplois et à stimuler l'investissement dans des projets comme Hibernia de façon à assurer la sécurité énergétique de tous les Canadiens. Le député devrait savoir que l'accord de l'Atlantique permet aux provinces de l'Est d'établir leurs redevances comme celles de l'Ouest. Dans ce cas, le fait que le gouvernement fédéral se retire de ce champ d'imposition ne peut être qu'une bonne chose pour Terre-Neuve.

LA RÉDUCTION DES IMPÔTS DU SECTEUR PÉTROLIER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je tiens tout d'abord à signaler que je suis d'accord avec elle. Il n'y a plus de conflit entre l'Est et l'Ouest, mais il y en a un entre les grosses sociétés pétrolières et les consommateurs ordinaires du Canada, et ces derniers seront défavorisés.

Le ministre de l'énergie de l'Alberta a apparemment déclaré aujourd'hui que l'Accord de l'Ouest était comme un cadeau de Noël en retard pour l'industrie pétrolière. La ministre, qui est le Père Noël du printemps de l'industrie pétrolière, peut-elle expliquer pourquoi, depuis le 8 novembre, le gouvernement n'a pas pu aider les Canadiens ordinaires dans le domaine des mesures sociales, des programmes reliés à l'environnement, de la subvention de \$800 pour la transformation des chaudières au mazout et des programmes artistiques et culturels parce que cela augmenterait le déficit, mais que le fait de donner 1.3 milliard de dollars à l'industrie pétrolière ne semble pas influencer le moindre sur le déficit? Comment la ministre peut-elle expliquer qu'on fasse ainsi deux poids deux mesures, d'une part pour l'industrie pétrolière du Canada, et de l'autre pour les consommateurs ordinaires?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, bon nombre de Canadiens veulent des emplois. L'Accord de l'Ouest en créera. Voilà ce qui intéressera les Canadiens ordinaires et voilà ce que nous avons essayé d'obtenir.

M. Waddell: Je voudrais bien savoir où la ministre prend ce qu'elle a dit à propos des emplois. Je n'ai pu le trouver que dans le mémoire de la Canadian Petroleum Association. Le président de cet organisme aurait déclaré aujourd'hui: «Nous avons obtenu tout ce que nous avons demandé il y a un an.»

● (1125)

LE NOMBRE ESTIMATIF D'EMPLOIS CRÉÉS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu qu'elle a déclaré au comité que son ministère n'avait pas mené d'étude qui indique combien d'emplois seront créés par la déréglementation et que le sous-ministre de l'Ontario a dit pour sa part que cela entraînerait une perte d'emplois, où la ministre prend-elle ce chiffre de 300,000 emplois qui seraient créés par une industrie qui exige de grosses mises de fonds?

M. Blackburn (Brant): C'est de la prestidigitation.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le chiffre de 100,000 emplois provient d'une étude indépendante du Conseil économique du Canada. Le chiffre de 300,000 emplois vient de diverses sources. Je serais très heureuse que le nombre d'emplois créés se situe entre 100,000 et 300,000.

Je voudrais expliquer au député comment ces emplois seront répartis. Pour Hibernia, il y aura 6,000 emplois pendant la construction et 1,000 emplois permanents; pour Venture, 5,000 emplois pendant la construction et 700 emplois permanents; pour l'oléoduc de l'île de Vancouver, 2,500 emplois pendant la construction et 100 emplois permanents; pour Western LNG, 1,750 pendant la construction et 450 emplois permanents; pour Syncrude, Phase I, 2,500 emplois pendant la construction et 350 emplois permanents; pour la Phase II, 3,000 emplois pendant la construction et 500 emplois permanents. Je pourrais continuer encore longtemps. Voilà où les emplois seront créés.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Vous allez devoir vous rendre jusqu'à 100,000.

M. Waddell: Monsieur le Président, la ministre fait mieux de continuer. Elle parle de plus en plus comme Bill Bennett. Elle ferait mieux de continuer et d'additionner jusqu'à 100,000.

LES DÉDUCTIONS POUR LES FRAIS D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire. L'article 6, à la page 5 de l'Accord, prévoit ceci:

Pour aider les sociétés qui actuellement ne paient pas d'impôt sur le revenu des sociétés...

N'est-ce pas incroyable, monsieur le Président? Je poursuis: ... le gouvernement du Canada accordera de nouvelles déductions pour les frais d'exploration et de mise en valeur...

Voilà encore des faveurs faites au secteur pétrolier.

Étant donné l'imminence du budget, la ministre va-t-elle garantir aux consommateurs, qui fondent la majorité de la population canadienne, que le gouvernement ne tentera pas d'équilibrer la situation en augmentant les taxes, d'accise ou autres, afin de récupérer l'argent qu'il aura donné aux sociétés pétrolières?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais rectifier les faits en complétant la citation qu'a faite le député. Voici en quoi consiste l'article 6:

Pour aider les sociétés qui actuellement ne paient pas d'impôt sur le revenu des sociétés, le gouvernement du Canada accordera de nouvelles déductions pour les frais d'exploration et de mise en valeur qui ne peuvent s'appliquer immédiatement à l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, pour réduire la taxe sur les recettes pétrolières et gazières que ces sociétés devraient autrement payer.

Cette mesure va aider les entreprises canadiennes. Ce sont elles, surtout, qui correspondent à la définition de cet article. Nous consentons aux entreprises canadiennes d'autres déductions de manière à faire augmenter la participation canadienne dans le secteur énergétique.

Des voix: Bravo!

M. de Corneille: Quand il n'y a pas de bénéfice une déduction n'est pas très utile.